



L'après séparation, avec garde et déménagement...

Par **stephanem**, le **29/02/2008** à **13:31**

Bonjour,

Séparé depuis quelques mois avec mon ex-concubine, j'ai eu du mal à mettre en place après son départ le système de garde que nous tenons actuellement. Nous habitons la même ville, mon enfant de 2 ans vie chez moi, et vois sa maman régulièrement (du samedi soir au lundi soir, et le mercredi après midi.) Je n'ai pas voulu passer devant le juge suite au passé de mon ex-concubine (passage de famille d'accueil en famille d'accueil et plusieurs fois au tribunal).

Maintenant depuis quelques semaines j'ai une relation avec une nouvelle personne, et j'envisage sérieusement, d'aller la rejoindre dans la région rouennaise. Je demande à mon ex concubine au moins 15 jours avant mes visites sur Rouen de garder notre fils, mais elle ne montre pas d'enthousiasme et me dit qu'elle travaille et ne souhaite pas prendre une journée.

Sur ces réaction, j'ai la vague impression qu'elle ne veut pas le garder alors que elle de sont coté à l'impression que je me débarrasse de notre fils ! Une histoire sans fin si on veut...

Hors après en avoir discuté ensemble, il n'est pas, voir impossible de trouver un accord. Et comme je n'ai pas envie d'imposer une garde, j'ai préférer écrire au tribunal d'instance près de chez moi, là ou normalement devrait y avoir le JAF.

Sans mettre plus en avant l'un ou l'autre, en demandant que nous aimerions avoir un avis extérieur à ce changement et savoir ce qu'il est possible de faire. Je ne souhaite pas l'importuner ou la rabaisser, je n'ai aucun intérêt à cela, je lui reproche juste de ne pas vouloir être compréhensive.

Suite à mon future déménagement, j'envisage cela vers l'après grande vacance, j'aimerais que les choses soient claires, et que la garde soit fixée par une personne extérieure pour na pas subir de reproche de sa part. Je ne souhaite que du bonheur pour notre fils, et

Avez-vous une idée si cela va entamer une procédure au JAF? Quels sont les risques que je prends en entamant cette démarche ?

J'aimerais avoir des retours la dessus histoire d'avoir une petite idée de ce qui m'attends.

Je vous en remercie d'avance.

Amicalement

Stéphane

Par **batu**, le **29/02/2008** à **15:59**

DEMANDE UNE MEDIATION FAMILIALE...C EST LE MIEUX POUR LES ENFANTS